

République Française  
**COMMUNE DE SAINT-FIRMIN**  
 Département des Hautes-Alpes

**Liste des Délibérations examinées en séance**  
**Conseil Municipal du 19 décembre 2024**  
 (Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20241912_110D	Modification de la participation financière des communes de résidence aux frais liés au Noël des enfants scolarisés à l'école de Saint-Firmin	Adoptée à l'unanimité
20241912_111D	Création d'un emploi non permanent d'agent recenseur pour un accroissement temporaire d'activité	Adoptée à l'unanimité
20241912_112D	Autorisation de signature de la convention d'Intervention Foncière avec la SAFER	Adoptée à l'unanimité
20241912_113D	Autorisation de signature de la convention de déneigement avec la Communauté des Communes Champsaur-Valgaudemar	Adoptée à l'unanimité
20241912_114D	Avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation au repos dominical des salariés de l'Association des producteurs du Valgaudemar pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité
20241912_115D	Travaux de rénovation du logement de la Broue – Avenant n°1 – lot 05 Menuiseries Intérieures	Adoptée à l'unanimité
20241912_116D	Travaux de rénovation du logement de la Broue – Avenant n°1 – lot 08 Carrelage Faïence	Adoptée à l'unanimité
20241912_117D	Travaux d'extension des locaux techniques - choix de l'architecte pour l'étude de l'avant-projet et dépôt du dossier de permis de construire	Adoptée à l'unanimité
20241912_118D	Décision modificative 2024 n°1 – Budget Général	Adoptée à l'unanimité
20241912_119D	Décision modificative 2024 n°2 – Budget Eau et Assainissement	Adoptée à l'unanimité
20241912_120D	Budget principal - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	Adoptée à l'unanimité
20241912_121D	Budget Eau et Assainissement - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	Adoptée à l'unanimité
20241912_122D	Redevance Consommation d'eau potable et redevance performance des réseaux d'eau potable 2025	Adoptée à l'unanimité
20241912_123D	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité

Secrétaire de Séance,  
**Yves DAVIN**



Le Maire,  
**Jean-Michel CRET**




Vu pour être affiché le : **24 DEC 2024**

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leurs publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.  
 Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.